



REGLEMENT

CROSS DU SAPIN DE NOEL

- **1 - Organisation**

Date : samedi 9 décembre 2023 de 14h à 16h

Lieu : Sélestat – Grubfeld

Parking : sur le lieu du site à proximité du parcours de Santé + grand parking Hall Franck

Ce cross organisé par l’Athletic Club Centre Alsace est inscrit au calendrier départemental régi par le comité départemental d’athlétisme du Bas-Rhin.

Les épreuves se déroulent sur circuit fermé.

- **2- Descriptif des épreuves**

Le Cross du Sapin comprend différentes épreuves sur un parcours composé de 3 types de boucles :

- Une petite boucle - PB - de 700 m
- Une moyenne boucle - MB - de 1000 m
- Une grande boucle - GB - de 1800 m

Selon les épreuves, une ou plusieurs boucles sont à effectuer.

L’organisateur se réserve la possibilité de modifier les parcours, les horaires et le nombre de participants selon les contraintes organisationnelles, environnementales, météorologiques et sécuritaires.

Planning des épreuves :

BAF	14h	500m
BAM	14h	500m
EAF	14h10	700m
EAM	14h10	700m
POF U12	14h20	1 000 m
POF U12	14h20	1 000 m
BEF U14	14h30	1 800 m
BEM U14	14h30	1 800 m
MIF U16	14h30	1 800 m
MIM U16	14h50	3600m
CAF U18	14h50	3600m
Cross Populaire (U18 hommes + U20, U23, SE, M0 à M10 femmes)	15h15	5400m (3 tours)
Cross Populaire (Hommes : U20, U23, SE, M0 à M10)	15h15	7200m (4 tours)

Un ravitaillement sera proposé à l’arrivée de chaque course.

● 3 - Conditions de participation

Les épreuves sont ouvertes aux licenciés et non licenciés, hommes et femmes de toutes nationalités, selon les catégories d'âges de la FFA :

- > Cross BA – Baby Athlétisme fém. et masc. → nés en 2018 et après
- > Cross EA -Eveil Athlétisme fém. et masc. → Année 2015 → 2017
- > Cross PO - Poussin(e)s → Année 2013 et 2014
- > Cross BE - Benjamin(e)s → Année 2011 et 2012
- > Cross MI - Minimes fém. et masc. → Année 2009 et 2010
- > Cross CA - Cadet(te)s → Année 2007 et 2008
- > Cross JU - Junior fém. et masc. → Année 2005 et 2006
- > Cross Populaire – fém. et masc. → 2004 et avant

● 4 - Inscriptions

Le Cross du Sapin comprend des épreuves ouvertes à toute personne jeunes ou adultes, selon catégorie d'âge dans l'article précédent, en possession d'un certificat médical ou d'une licence FFA valide.

Les inscriptions seront ouvertes jusqu'au 07/12/2023 à 23:59.

- Par internet sur le site lesportif.com :

https://forms.registration4all.com/EventRegistration/Register_Sport_Event.aspx?EventID=200740

- Par bulletin d'inscription papier à télécharger sur le site de l'ACCA. Le bulletin doit être impérativement envoyé avec votre paiement et photocopie de la licence ou certificat médical à : ACCA – 12 rue Louise WEISS – 67600 SÉLESTAT. Seuls les dossiers complets pourront être pris en compte.

• Cross BA, Cross EA, Cross PO, Cross BE, Cross MI : 3 €

• Cross CA, Cross JU, Cross Populaire Fém. + Masc : 8 €

Des inscriptions seront possibles sur place le samedi 9 décembre 2023, à l'endroit du retrait des dossards jusqu'à 30mn avant le départ de chaque épreuve. Une majoration de 5€ sera demandée pour les inscriptions sur place. Le chronométrage se fera par puce sur le dossard.

● 5 - Certificat Médical et Licence et questionnaire de santé pour les mineurs

Toute participation à une compétition est soumise à la présentation obligatoire par les participants à l'organisateur :

- D'une licence Athlé Compétition, Athlé Entreprise, Athlé Running, Athlé Découverte (pour les catégories EA et PO) délivrée par la FFA, ou d'un « pass' J'aime Courir » délivré par la FFA et complété par le médecin, en cours de validité à la date de la manifestation.

- ou pour les majeurs d'un certificat médical d'absence de contre-indication à la pratique du sport en compétition ou de l'athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition, datant de moins d'un an à la date de la compétition, ou de sa copie.

- ou pour les mineurs : le sportif et les personnes exerçant l'autorité parentale renseignent conjointement un questionnaire relatif à son état de santé dont le contenu est précisé par arrêté conjoint du ministre chargé de la santé et du ministre chargé des sports. Les personnes exerçant l'autorité parentale sur le sportif mineur attestent auprès de la fédération que chacune des rubriques du questionnaire donne lieu à une réponse négative. A défaut, elles sont tenues de produire un certificat médical attestant de l'absence de contre-indication à la pratique du sport ou de la discipline concernée datant de moins de six mois.

- **6 - Retrait des dossards**

Le retrait des dossards s'effectuera le samedi 9 décembre 2023 de 13h à 15h sur le site du Grubfeld rue des Sapins à Sélestat. Le dossard devra être fixé sur la poitrine et rester visible tout au long de la course.

- **7 - Chronométrage**

Le chronométrage des courses sera assuré à l'aide de puces électroniques par la société Chrono Compétition.

Les classements seront affichés (si les consignes sanitaires le permettent) et disponibles sur internet en soirée sur le site de la fédération française d'athlétisme ainsi que www.le-sportif.com et sur le site de l'ACCA (<https://athle-acc.fr>) notamment..

- **8 - Récompenses**

Pour les animations jeunes : catégories Baby Athlé, Éveil Athlé et Poussins, il n'y a pas de classement ni de chronométrage, conformément à la réglementation fédérale. Une médaille est offerte à tous les participants.

Pour les autres catégories : seront récompensés les 3 premières femmes et les 3 premiers hommes du scratch et le 1^{er} de chaque catégorie Homme et Femme.

- **9 - Annulation**

L'organisation se réserve le droit d'annuler la manifestation en cas de force majeure.

En cas d'annulation, les inscriptions seront automatiquement transférées pour l'édition suivante. Dans ce cas, et uniquement dans ce cas, les coureurs pourront obtenir le remboursement de leur dossard (hors frais de gestion du site <http://le-sportif.com>) s'ils en font la demande écrite à l'adresse : ACCA 12 rue Louise WEISS 67600 SÉLESTAT.

Tout concurrent reconnaît avoir pris connaissance du présent règlement et en accepter toutes les clauses. Il s'engage sur l'honneur à ne pas anticiper le départ et à parcourir la distance complète avant de franchir la ligne d'arrivée.

Tout participant dont le comportement sera en contradiction avec ce règlement fera l'objet d'une exclusion de la course.

Un contrôle anti-dopage pourra être effectué. A ce titre, un local sera mis à disposition en cas de contrôle.

- **10 – Droits à l'image**

Les participants autorisent l'organisation à utiliser leur image pour tout support concernant l'événement à des fins promotionnelles (sites internet et brochures).

Le participant autorise à titre gracieux la reproduction et l'exploitation de son image au profit de l'organisateur. Conformément aux dispositions de la loi dite « informatique et libertés » du 6 janvier 1978, l'organisation informe les participants que les résultats pourront être publiés sur le site internet de l'épreuve et sur celui de la fédération française d'athlétisme.

Si des participants souhaitent s'opposer à cette publication, ils doivent expressément en informer l'organisateur et le cas échéant la FFA à l'adresse cil@athle.fr.